



Financer le Secteur Public Local

Prêt au Secteur Public Local (PSPL)

Une offre de prêt dédiée au financement des projets de long terme des collectivités sur des durées de vie économique de 25 ans minimum.

Opérations finançables

- ⇒ **Equipements publics** : construction, acquisition ou réhabilitation de bâtiments et d'établissements d'enseignement.
- ⇒ **Infrastructures et aménagements urbains**
- ⇒ **Construction, acquisition ou réhabilitation de bâtiments tertiaires** privés contribuant à la revitalisation économique du territoire
- ⇒ **Portage foncier** dans le cadre de projets d'aménagement.

Emprunteurs éligibles : commune ; département ; région ; EPCI ; régie locale dotée de la personnalité morale, aux SDIS, CCAS et CIAS ; groupements d'intérêt public ; SPL ; société, y compris une entreprise publique locale, réalisant l'investissement conduit dans le cadre d'un marché de partenariat (PPP) ou dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), sous réserve des conditions exposées dans la demande de prêt ; établissement public de santé ou un de ses groupements ; emprunteur, quelle que soit sa forme juridique, portant un projet de construction ou rénovation d'un ESPIC ; établissement public universitaire.

Conditions financières

Quotité de financement :

- ⇒ Jusqu'à 1 M€ inclus : 100 % du besoin global d'emprunt sur l'année
- ⇒ Entre 1 et 2 M€ : 75 % du besoin global d'emprunt sur l'année
- ⇒ Supérieur à 2 M€ : 50% du besoin global d'emprunt sur l'année

Durée : **25 à 40 ans maximum**

Taux d'intérêt révisable :

- ⇒ Taux du Livret A + 1,30% soit 2,05% à ce jour
- ⇒ Barème mensuel pour la version inflation

Phase de mobilisation : 5 ans maximum, sous conditions

Commission d'instruction : 0,06%

Pénalité de dédit : 1% de la part annulée

Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle

À savoir :

Le prêt doit être sollicité au plus tard trois mois après le début des travaux.

Mes newsletters

La quotidienne Localtis

Recevez chaque jour un décryptage des actualités des collectivités territoriales.

L'hebdo Localtis

Recevez chaque vendredi l'essentiel des actualités de la semaine.

La Bimensuelle Territoires Conseils

Recevez deux jeudis par mois, nos dernières expériences, journées thématiques, téléconférences, publications...

Je m'abonne sur la plateforme (service gratuit)

Banquedesterritoires.fr

Contactez votre interlocuteur :

Direction régionale Hauts-de-France

Direction déléguée d'Amiens

François HEIBLÉ (03 22 71 10 17) – francois.heible@caissedesdepots.fr

Nathalie FERRARA (03 22 71 10 28) - nathalie.Ferrara@caissedesdepots.fr

Arnaud DEHÉDIN (03 22 71 10 26) - arnaud.Dehedin@caissedesdepots.fr

Maryse VANDEPITTE (03 22 71 10 01) – maryse.vandepitte@caissedesdepots.fr

Banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr